

Anticorruption, cartographiez vos risques et vos priorités

En 3 heures, cernez vos risques de corruption. On pose ensemble le cadre Sapin II et ce qui s'applique vraiment à votre activité, on dresse l'état des lieux de vos dispositifs actuels, et vous repartez avec une feuille de route priorisée et une méthode concrète pour déployer vos obligations réglementaires. L'essentiel pour y voir clair et avancer dans le bon ordre.



Durée : 3 heures



Prérequis :

- Aucun prérequis pédagogique n'est exigé pour suivre la formation
- Pour les sessions en visioconférence : connexion internet et navigateur web à jour (Chrome, Firefox ou Edge recommandés).



Public :

- Entrepreneur, dirigeant de PME,
- Sous-traitant ou fournisseur de grands donneurs d'ordre,
- Entreprise soumise à des appels d'offres publics ou privés.

Prix :

Inter-entreprise (10 pers. max.) :

- 300 €* / personne / visioconférence

Présentiel / Intra-entreprise : sur devis

Objectifs :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Cerner les obligations réglementaires anticorruption qui s'appliquent réellement à sa structure.
- Dresser l'état des lieux de sa situation de départ : ce qui est déjà en place, ce qui manque.
- Repartir avec une feuille de route priorisée pour déployer ses obligations réglementaires.

Modalités d'évaluation :

- QCM d'évaluation en fin de formation. Pour valider la formation, il faut obtenir un score strictement supérieur à 70% de bonnes réponses.
- Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction en fin de session.
- Évaluation à froid : questionnaire de transfert des acquis à 90 jours.

* Prix TTC, exonération de TVA art. 261-4-4° CGI

Modalités pédagogiques :

Une session unique de 3 heures, en visioconférence ou en présentiel.

1 - Comprendre

Poser le cadre et les notions essentielles, et cerner les obligations réglementaires qui s'appliquent vraiment à votre entité.

2 - Auditer

Un état des lieux de départ pour identifier ce qui est déjà en place et ce qui manque.

3 - Planifier

Une feuille de route et une méthode pour déployer ensuite au sein de votre entreprise les obligations réglementaires.

Nature de l'action :

- Action de formation professionnelle continue - perfectionnement professionnel, formation non certifiante.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'issue de l'accompagnement. Formation éligible au titre de la formation annuelle continue des IOBSP (3h multi-activité), IAS (3h), professionnel de l'immobilier (3h).

Modalité d'accès :

Sessions en visioconférence ou en présentiel planifiées en concertation avec les participants, selon les disponibilités et le calendrier des sessions.

Pour toute situation de handicap, nous contacter afin d'étudier les adaptations possibles.

Référent pédagogique : Amandine Sala, contact@amandinesala.fr

Programme :

Comprendre

- Le cadre de la loi Sapin II et les notions essentielles
- Le périmètre des obligations réglementaires selon votre situation
- Les grands volets du dispositif : cartographie des risques, code de conduite et procédures, contrôle des tiers, dispositif d'alerte interne

Auditer

- Diagnostic initial guidé : ce qui existe déjà, ce qui manque
- Repérage des points de vigilance prioritaires propres à votre activité et à vos fonctions exposées

Planifier

- Priorisation des chantiers au regard de vos risques
- Construction d'une feuille de route et méthode pour déployer vos obligations réglementaires